

Non-Électricien : BF-HF - Recyclage

Réf. **EYN-BF-HF-R** · Habilitation électrique NF C 18-510

1.0 j

DURÉE

Présentation

Le **recyclage BF-HF** est **recommandé tous les 3 ans** par la norme NF C 18-510 §5.4. Il maintient la validité du titre d'habilitation pour le personnel intervenant à proximité des réseaux électriques enterrés ou aériens.

En 3 ans, la réglementation anti-endommagement, les téléservices (guichet unique DT-DICT) et la signalétique normalisée évoluent régulièrement. Cette session de **7 heures (1 jour)** actualise les acquis sur ces volets, intègre les retours d'accidentologie récents (rapport annuel DGEC) et révisé les distances minimales d'approche en cas de tirage de câble ou de travaux à la pelle mécanique. Évaluation finale et avis remis à l'employeur pour le renouvellement du titre BF ou HF, dont il fixe la durée (norme recommandée : 3 ans).

Objectifs pédagogiques

- Actualiser ses connaissances depuis 3 ans : NF C 18-510 amendement A2:2023, refonte 2024 des règles DT-DICT, guide anti-endommagement v3.
- Analyser au moins 2 retours d'expérience (endommagement de réseau, arc sur engin, presque-accident en fouille) tirés du terrain ou du rapport DGEC.
- Confronter ses pratiques de lecture DT/DICT et de marquage-piquetage aux recommandations INRS et au format actuel du guichet unique.

- Ré-évaluer le respect réel des distances minimales d'approche selon les engins utilisés (mini-pelle, pelle, foreuse, tirage de câble) et corriger les écarts entre théorie initiale et pratique quotidienne.
- Comparer les procédures d'arrêt-travaux appliquées sur chantier aux exigences ATU actualisées, en intégrant les évolutions de jurisprudence récentes.
- Valider la maîtrise opérationnelle par mises en situation actualisées sur signalétique récente, en vue de l'avis remis à l'employeur pour le renouvellement du titre BF ou HF.

Public visé

Personnel non-électricien (exécutants ou chargés de chantier) titulaire d'une habilitation BF/HF (travaux d'ordre non électrique en fouilles dans l'environnement de canalisations électriques enterrées) à recycler avant l'expiration du titre. Conducteurs d'engins, ouvriers VRD et chefs de chantier réseaux enterrés en activité.

Prérequis

- Comprendre, lire, écrire et parler le français. Être titulaire d'une habilitation BF-HF en cours de validité ou récemment expirée.

Programme détaillé

- Évolutions de la réforme anti-endommagement et du guichet unique.
- Dernières mises à jour de la norme NF C 18-510 et NF P 98-332.
- Articulation avec l'AIPR : nouveautés de l'examen QCM en ligne.
- Rappel rapide : domaines de tension, code couleur, signalétique.
- Distances minimales d'approche : recalcul des règles selon les engins utilisés.
- Spécificités des chantiers en HTA (transformateurs de quartier, lignes 20 kV).
- Analyse des incidents marquants des 3 dernières années (rapport DGEC).
- Atelier : étude d'un cas réel de presque-accident apporté par les stagiaires.
- Bonnes pratiques de communication avec le gestionnaire de réseau.

- Mise en situation : intervention à proximité d'un réseau aérien après modification d'environnement.
- QCM de contrôle des connaissances (seuil 60%).
- Avis du formateur pour le renouvellement du titre BF ou HF.

Modalités d'évaluation

Évaluation théorique : QCM de 20 questions (note minimale 14/20) Évaluation pratique : mise en situation sur installations pédagogiques Avis après formation remis à l'employeur pour délivrance du titre d'habilitation Certificat de réalisation, établi pour justifier la réalisation de l'action (art. R.6313-3) Carnet de prescriptions de sécurité électrique remis à chaque stagiaire (NF C 18-510 §6.2.1)

Certification & validation

Renouvellement avis d'habilitation BF-HF conforme NF C 18-510. Certificat de réalisation remis à l'employeur.

Informations pratiques

Format : Inter & Intra-entreprise, nous nous déplaçons dans vos locaux

Délai de réponse devis : sous 24 h ouvrées

Délai d'accès : 11 jours ouvrés à compter de la confirmation

Accessibilité : Locaux PMR. Adaptations pédagogiques possibles (rythme, supports, modalités d'évaluation). Échange préalable systématique avec le référent handicap pour évaluer la faisabilité et personnaliser le parcours. Liens utiles : agefiph.fr, crfh.handicap.gouv.fr.

Moyens pédagogiques : Formation dispensée en présentiel, en visio ou en format hybride selon la formation. Alternance théorie (40 %) et pratique (60 %), avec manipulation de matériel réel et EPI fournis en présentiel. Effectif limité, pour une mise en pratique individuelle de chaque stagiaire.